

Veillez [télécharger ici](#) une information sur les aides PAC .

*Les déclarations sont à réaliser dès maintenant et seront clôturées au 17 mai 2016.*

**En cas de besoin votre Chambre d'agriculture vous accompagne pour faire les vérifications nécessaires et pour vous aider à formuler vos différents aides.**

**Contactez :**

Orne : Gilles FORTIN 02.33.31.48.19, lien vers le service [« PAC, conseil expert »](#)

Calvados : Béatrice RODTS 02.31.87.65, lien vers le service [« Appui à la déclaration PAC »](#)

Manche : Benoit PILLAUD 02 33 06 47 22, lien vers le service [« PAC 2016, êtes-vous prêts ? »](#)

Eure : Elodie TURPIN 02 32 78 80 56

Seine Maritime : Laurent FOURCIN 02.35.59.47.62, lien vers le service [« Ma déclaration PAC »](#)

*Article mis en ligne le 04/04/2016.*